RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A TOUS CARREAUX
123, Avenue Joseph Marie Jacquard
38110 – SAINT JEAN DE SOUDAIN
SARL AU CAPITAL DE : 5 000,00 €
RCS VIENNE : 751 066 838

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/06/2025

L'an [redacted] les trente juins, les associés de la société dénommée A TOUS CARREAUX, Sarl au capital de 5 000.00 €, dont le siège social est au 123, Avenue Joseph Marie Jacquard – 38110 – SAINT JEAN DE SOUDAIN se sont réunis spontanément, au dit siège social en Assemblée Générale Extraordinaire d'un commun accord.

La séance est ouverte par M. YASAR Metin, sont présents :

- M. VENTER Cristian, Armando

Au total 500 parts

Les associés présents représentant la majorité de parts constituant la société. L'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de trois quarts du capital social.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1) **CHANGEMENT DE GERANT ASSOCIE**
2) **CESSION DES PARTS SOCIALES**
3) **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**
4) **MODIFICATION DES ARTICLES DU STATUT**

1) CHANGEMENT DE GERANT ASSOCIE

L'assemblée des associés approuve la nomination de M. VENTER Cristian, Armando, Né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] dans les fonctions de Gérant Associé unique en remplacement de M. YASAR Metin démissionnaire.

L'assemblé approuve la nomination
Résolution adoptée à l'unanimité.

2) CESSION DES PARTS SOCIALES

L'assemblée approuve les cessions de parts ci-après énoncées :

M. YASAR Metin, cède et transporte, sous les garanties de fait et de droit à M. VENTER Cristian, Armando qui accepte 500 parts de 10.00 € chacune, numérotées de 001 à 500 dans la société A TOUS CARREAUX, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

L'assemblée approuve la cession de parts sociales
Résolution adoptée à l'unanimité.

3) TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée des actionnaires approuve le transfert du siège social qui était au 123, Avenue Joseph Marie Jacquard – 38110 – SAINT JEAN DE SOUDAIN et qui devient à partir de ce jour au 5, RUE RACINE – 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE.

L'assemblée approuve le transfert.
Résolution adoptée à l'unanimité.

5)MODIFICATION DES ARTICLES DU STATUT

Suite à l'assemblée du jours les articles **4/6/7/12** des statuts ont été modifiés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

FAIT A MONTEREAU-FAULT-YONNE, le 30/06/2025

EN CINQ EXEMPLAIRES SUR DEUX PAGES

M. YASAR Metin **mando**

[redacted]

[redacted]